CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14/04/2016

Etaient Présents :

M. DUMOULIN, Maire
MMES DEMAZIERES, MATHIS et NOUGIER
MM. BRICE, FEVRE, FOUREAUX, GARNIER, GUILLOU, et THEVENOUX

Absents : MMES LEROY et LADROUE
MM. DELOINGCE, PUJOS et SUELDIA

Pouvoir : MME LADROUE à M. GARNIER
M. PUJOS à MME NOUGIER

Secrétaire de séance : MME NOUGIER

A 20 heures 35, les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance.
A l'unanimité des membres présents, Madame Marie-Hélène NOUGIER est élue secrétaire de séance.

1- ASSAINISSEMENT COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Dumoulin, Maire se retire.
Le Conseil Municipal de Courteuil, réuni sous la présidence de Monsieur FEVRE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur DUMOULIN, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses d'Exploitation ..... 2.279,76 Euros
Recettes d'Exploitation ..... 102.874,20 Euros
Solde d'Exécution 2014..... 129.887,14 Euros
Dépenses d'Investissement .....1.348.349,21 Euros
Recettes d'Investissement ..... 1.408.111,33 Euros
Solde d'Exécution 2014.....- 162.972,18 Euros

Résultat définitif :
Excédent d'Exploitation ..... 230.481,58 Euros
Déficit d'Investissement..... 103.210,06 Euros

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, zéro contre, zéro abstention, approuve le les comptes présentés de l'exercice 2015.

2- ASSAINISSEMENT COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal de Courteuil, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Compte de Gestion 2015 du receveur municipal.

3- ASSAINISSEMENT COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2016

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2016 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget Primitif 20165, comme suit :

Dépenses et Recettes d'Exploitation pour : 370.055,58 Euros
Dépenses et Recettes d'Investissement pour : 3.136.565,83 Euros

4- ASSAINISSEMENT COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Municipal de Courteuil, en application de l'article 9 de la loi du 02 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,
Après avoir approuvé le Budget Primitif 2016 et le Compte Administratif
Décide sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter au Budget le résultat, comme suit :

- **Affectation en réserves Article 1068**
  Financement de la section d'Investissement : **Néant**
- **Report en section de Fonctionnement : 230.481,58 Euros**

//

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14/04/2016

5- BUDGET COMMUNAL : CA 2015

Monsieur Dumoulin, Maire se retire.
Le Conseil Municipal de Courteuil, réuni sous la présidence de Monsieur FEVRE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur DUMOULIN, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :
Dépenses de Fonctionnement ..... 375.910,02 Euros

Recettes de Fonctionnement ..... 476.003,15 Euros
Solde d'Exécution 2014..... 133.740,83 Euros
(après affectation du résultat)
Dépenses d'Investissement ..... 35.921,76 Euros
Recettes d'Investissement ..... 79.990,24 Euros
Solde d'Exécution 2014..... 31.928,31 Euros
Résultat définitif :
Excédent de Fonctionnement ..... 233.833,96 Euros
Excédent d'Investissement ..... 75.996,79 Euros
Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, zéro contre, zéro abstention, approuve le les comptes présentés de l'exercice 2015.

6- BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal de Courteuil, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion 2015 du receveur municipal.

7- BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2016

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2016 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget Primitif 2016, comme suit :
Dépenses et Recettes d'Exploitation pour : 686.814,54 Euros
Dépenses et Recettes d'Investissement pour : 81.487,45 Euros

8- CONTRIBUTIONS DIRECTES : VOTE DES TAUX

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention, décide d'appliquer, pour l'année 2016, les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 15,40 %
- Taxe Foncier Bâti : 11,25 %
- Taxe Foncier non Bâti : 28,85 %
- Cotisation foncière des entreprises : 18,05 %

9- BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal de Courteuil, après avoir approuvé le Budget Primitif 2016, le Compte Administratif 2015, décide sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter au Budget le résultat, comme suit :
- **Affectation en réserves Article 1068**
  Financement de la section d'Investissement : Néant
- **Report en section de Fonctionnement : 233.833,96 Euros**

10- MISE EN PLACE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC : Demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la pose d'horloges astronomiques sur l'éclairage public serait bénéfique tant sur le plan écologique que financier. Le coût de cette installation s'élève à 2.310,65 Euros HT. Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention, au titre de la DETR 2016.
Le Conseil Municipal de Courteuil, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et demande au Maire d'effectuer les démarches en ce sens.

//

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14/04/2016

11- Dossier ADAP : Mise en conformité de la porte du secrétariat de la Mairie : Demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'élargir la porte d'accès au secrétariat de la Mairie pour permettre le passage d'un fauteuil roulant. Le coût des travaux s'élève à 4.147,45 Euros HT. Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention, au titre de la DETR 2016.
Le Conseil Municipal de Courteuil, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et demande au Maire d'effectuer les démarches en ce sens.

12- Mise en place d'un éclairage public sur les passages piétions de la RD 924: Demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une rampe d'accès pour les handicapés, leur permettant ainsi d'accéder au secrétariat de la Mairie. Le coût des travaux est de 8.575,40 Euros HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention, au titre de la DETR 2016.
Le Conseil Municipal de Courteuil, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et demande au Maire d'effectuer les démarches en ce sens.

13- Création d'une rampe d'accès pour les handicapés : Demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une rampe d'accès pour les handicapés, leur permettant ainsi d'accéder au secrétariat de la Mairie. Le coût des travaux s'élève à 11.594,84 Euros HT. Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention, au titre de la DETR 2016.
Le Conseil Municipal de Courteuil, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et demande au Maire d'effectuer les démarches en ce sens.

14- DOCUMENTS D'URBANISME

Suite à l'annulation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Courteuil par le Tribunal Administratif d'Amiens, la DDT (Direction Départementale des Territoires) a fait remonter à son ministère de tutelle la question suivante : Quels sont les documents d'urbanisme qui s'appliquent actuellement sur la commune de Courteuil ?
Dans l'attente d'une réponse, l'ADTO instruit, depuis le 1er Janvier 2016, toutes les demandes de travaux ainsi que les certificats d'urbanisme sur la base du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

15- QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, à 22 heures 30

Fait à Courteuil, le 26 Avril 2016
Le Maire
François Dumoulin.

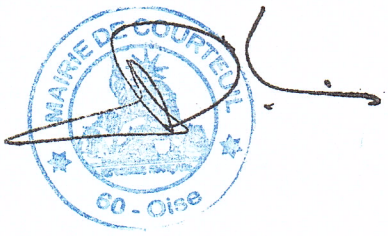

//